

Septembre 2003

Directive Cadre sur l'Eau District Rhône et Côtiers Méditerranéens Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Thème 6

Qualité des eaux et pressions polluantes

Qualité des cours d'eau	
%	très bonne
%	bonne
%	moyenne
%	mauvaise

Pressions toxiques ponctuelles et dispersées	
Production annuelle de DDOD (*)	ICPE(**) susceptibles de rejeter des micropolluants toxiques
10 - 150 ton	Traitement de surface, travail des métaux
150 - 500 ton	Chimie, pharmacie, pesticides, mollures plastiques, peintures
500 - 1000 ton	Déchets
1000 - 3500 ton	Textile, tannerie
> à 3500 ton	Peintures, encres

ICPE(**) susceptibles de rejeter des micropolluants toxiques	
20 Industriels	(Symbole de 20 unités)
5 Industriels	(Symbole de 5 unités)
1 Industriels	(Symbole de 1 unité)

Echelle : 1:400000
 © IGN BD Carthage / © IGN BD Carthage
 INSEE (données 2002)
 Fichier ICPE - DRIRF
 Etude Inter-Agence n° 79

(*) DDOD : Déchets dangereux en quantités dispersées
 (**) ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Point important : le symbole représentant ces apports est positionné systématiquement au centre du bassin versant DCE concerné, sans relation avec le positionnement géographique des rejets et notamment des rejets importants (voir carte des pressions importantes).

